



INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

APPEL A PROJET

POUR LA CREATION D'UN ATELIER CHANTIER D'INSERTION SUR LE TERRITOIRE DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE

CAHIER DES CHARGES

DDETS AVEYRON
SERVICE Emploi, Mutations Economiques, Solidarités
9 rue de Bruxelles
BP 3125
12031 RODEZ CEDEX 9

1. CONTEXTE DU PROJET

PACTE AMBITION IAE ET STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Le présent appel à projets est présenté dans le cadre des stratégies nationales de développement de l'insertion par l'activité économique (PACTE AMBITION IAE) et de prévention et de lutte contre la pauvreté, il vise à susciter la création ou le développement d'atelier(s) ou chantier(s) d'insertion au niveau du périmètre de Decazeville Communauté.

Maillon essentiel de la politique de lutte contre les exclusions, outil privilégié de la politique de l'emploi, le secteur de l'insertion par l'activité économique doit être mobilisé au profit des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières dans le cadre d'un parcours vers l'emploi (article L5132-1 du Code du Travail).

Les structures de l'insertion par l'activité économique apportent des solutions pertinentes pour un accès et un retour à l'emploi de personnes durablement éloignées du marché du travail, par la combinaison unique d'un accompagnement social et professionnel fondé sur le contrat de travail qu'elles offrent. Elles ont, pour vocation, d'adapter les emplois qu'elles proposent, à la situation des personnes au moment de leur recrutement, puis de les faire progresser pour qu'elles puissent satisfaire aux critères d'embauche des autres employeurs et ainsi regagner, au terme de leur parcours d'insertion, le marché ordinaire de travail.

Le Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique

Remis le 10 septembre 2019 à la ministre du travail, Muriel Pénicaud, par Thibaut Guilluy, président du Conseil de l'inclusion dans l'emploi, le Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique, vise à concrétiser la promesse du Président de la République, formulée lors de la présentation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le 13 septembre 2018, de **porter de 140 000 à 240 000 le nombre de contrats d'insertion**.

Le Pacte d'ambition traduit cinq engagements :

- « accompagner chaque personne selon ses besoins »;
- « innover et libérer le potentiel de création d'emplois des entreprises sociales inclusives » ;
- « rallier toutes les entreprises et tous les acteurs publics à la cause de l'inclusion » ;
- « agir ensemble sur tous les territoires » ;
- « simplifier, digitaliser et co-construire en confiance ».

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République entend notamment garantir à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

La convention Etat – Département de l'Aveyron de prévention et de lutte contre la pauvreté 2019-2021

La convention prévoit 5 actions « socles » :

- Prévention des sorties sèches de l'ASE,
- Premier accueil inconditionnel de proximité,
- Référent de parcours,
- Appui au processus d'orientation,
- Développement de la garantie d'activité.

La convention prévoit également 6 initiatives locales, parmi lesquelles le projet de création d'un atelier chantier d'insertion sur le périmètre de Decazeville Communauté.

Le présent cahier des charges fixe le calendrier et les modalités de sélection de porteurs de projet en capacité :

- D'assurer les activités décrites dans cet appel à projets ;
- De maintenir et de développer les partenariats avec les collectivités territoriales ;
- D'assurer l'accompagnement et la concrétisation de parcours d'insertion socioprofessionnel au profit des salariés en insertion ;
- De développer ou de faire évoluer le cas échéant, les tâches assurées sur les chantiers, de manière à pérenniser les activités et répondre aux objectifs d'insertion des salariés;

- De renforcer le partenariat local avec les autres structures de l'insertion par l'activité économique, les collectivités territoriales, les opérateurs économiques du territoire, les employeurs locaux et les prescripteurs.

Le contexte local:

- Situation du marché du travail : Cf. étude AFPA et fiche de l'observatoire de l'emploi : diagnostic territorial mars 2021 : https://www.observatoire-emploi-occitanie.fr/rechercher-des-documents/par-territoire/aveyron%20/tous/tous/1/
- Bénéficiaires du RSA

Au 31 décembre 2020, le département de l'Aveyron compte 4 486 foyers bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

5 197 bénéficiaires du RSA sont soumis aux droits et devoirs, et font l'objet d'une orientation vers un référent unique chargé de leur accompagnement social ou professionnel :

- 27 %, soit 1 400 bénéficiaires du RSA sont orientés vers Pôle Emploi,
- 19 %, soit 987 bénéficiaires du RSA sont en orientation socioprofessionnelle.
- 35 %, soit 1 818 bénéficiaires du RSA sont en orientation sociale,
- 18 %, soit 992 bénéficiaires du RSA sont en attente d'orientation.

L'accompagnement social ou professionnel des bénéficiaires du RSA est organisé selon les dispositifs et les moyens arrêtés et mis en œuvre dans le Programme Départemental d'Insertion.

Les bénéficiaires du RSA sont tenus de suivre un accompagnement social ou professionnel, et pour cela sont accueillies notamment dans des structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

Le Département de l'Aveyron dispose d'un réseau de structures d'Insertion par l'Activité Economique qui maille le territoire : 5 associations intermédiaires, 8 ateliers et chantiers d'insertion, 2 entreprises d'insertion.

Toutefois, le secteur de Decazeville, fortement touché par la précarité et avec un taux de bénéficiaires du RSA élevé ne dispose pas de chantier d'insertion.

En fin d'année 2020, le territoire de Decazeville Communauté compte 479 foyers bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active. Ce nombre représente 4,34 % de la population, soit un taux supérieur de + 1,61 point par rapport à la moyenne départementale qui est de 2,73 %.

Le taux relevé sur Decazeville Communauté est le taux le plus élevé du département pour une communauté de communes.

Nombre de bénéficiaires du RSA par EPCI - Au 31/12/2020

	Population active	Nombre de foyers BRSA	Densité RSA
Decazeville Communauté	11 046	479	4,34%
	164 204	4 486	2,73%

2. MISSIONS DE LA STRUCTURE ET PRINCIPES D'INTERVENTION

L'insertion sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi

Les chantiers d'insertion sont des dispositifs qui relèvent du champ de l'insertion par l'activité économique. Ils permettent une mise en situation de travail, sous statut salarié, de personnes particulièrement éloignées de l'emploi en vue de leur (ré) insertion sociale et professionnelle.

S'inscrivant dans la lutte contre les exclusions, le dispositif s'adresse aux publics en situation d'exclusion. Le public des chantiers d'insertion est constitué de personnes qui ne peuvent accéder immédiatement à un emploi ou à une formation qualifiante.

Elles ont besoin de passer par une étape intermédiaire pour (re)prendre des habitudes de travail, identifier et résoudre les principaux freins à leur insertion professionnelle, acquérir de nouvelles compétences.

La réponse au présent appel d'offre devra indiquer les modalités d'accompagnement des publics visés.

Par des actions d'utilité économique et sociale

Le chantier d'insertion produit des biens et services qui peuvent être commercialisés, dans une certaine limite (les recettes tirées de la commercialisation ne peuvent couvrir qu'une part inférieure à 30% des charges liées à ces activités, voire 50% dans les cas prévus par la réglementation). Il est donc un outil de développement économique du territoire.

Si la part d'autofinancement est variable selon les chantiers, ces derniers doivent intégrer cette préoccupation et valoriser les productions et/ou les prestations de service. En effet, les diverses subventions versées aux ACI ne permettent pas, à elles seules, d'assurer leur équilibre économique.

Les activités développées peuvent s'exercer dans l'ensemble des secteurs, dès lors que les avantages et aides octroyés par l'Etat ne créent pas de distorsion de concurrence et que les emplois créés ne se substituent pas à des emplois privés ou publics existants. Ces activités ne sont rentables, ni dans les conditions de droit commun, ni dans le cadre d'une entreprise d'insertion, en raison des contraintes d'organisation qui leur sont propres.

L'activité d'un chantier d'insertion ne se mesure pas seulement à l'aune de sa production de richesses. Les travaux ou services réalisés doivent avoir une valeur économique mais également une utilité sociale en participant au développement du territoire.

Les chantiers doivent être connus et reconnus par les acteurs locaux, y compris par le tissu économique local afin de répondre aux objectifs d'insertion socio professionnelle et de poursuite de parcours à la sortie de l'action (emploi, formation, ...).

S'agissant de l'accompagnement, de la formation, ainsi que de la professionnalisation des salariés en insertion, les chantiers d'insertion ont une obligation de résultats.

3. CONTENU DU PROJET

Partant du constat qu'il n'y a pas, à ce jour, de chantier d'insertion sur le bassin de vie de Decazeville, le projet consiste à diversifier l'offre d'insertion sur le territoire et à créer une activité qui soit un tremplin vers le marché du travail pour les publics en insertion, notamment les bénéficiaires du RSA.

Une étude a été réalisée en amont de cet appel à projet. Elle a permis d'analyser l'offre et les besoins en insertion sur le secteur de Decazeville et d'étudier la faisabilité pour la création d'un atelier chantier d'insertion sur ce secteur, en définissant le type d'activité pertinent au bénéfice des publics éligibles.

Le présent appel à projet concerne la mise en place d'un ou plusieurs ateliers-chantiers d'insertion sur le territoire de Decazeville.

Le candidat devra établir une proposition répondant aux objectifs de la consultation.

4. LE DIAGNOSTIC PREALABLE A LA MISE EN PLACE D'UN ATELIER CHANTIER D'INSERTION SUR LE TERRITOIRE

Les candidats ont accès au diagnostic réalisé par l'AFPA et Territoires et Projets, prestataires du Conseil départemental pour l'étude de faisabilité.

Le diagnostic aborde les points suivants :

- La population de l'Intercommunalité
- La population active de l'Intercommunalité
- Les entreprises de l'Intercommunalité
- La demande d'emploi (bassin d'emploi Decazeville- Villefranche de Rouergue)
- Les minimas sociaux
- La mobilité au sein de l'Intercommunalité

Ce diagnostic est joint en annexe à l'appel à projet.

5. PISTES D'ACTIVITES

Des pistes d'activités ont été identifiées, décrites et explorées dans le cadre de l'étude.

Les critères d'établissement de ces pistes ont été les suivants :

- Lien avec les projets du territoire
- Lien avec les projets de développement économique sur le territoire
- Prise en compte des publics cibles
- Réponse aux enjeux sociaux et environneme

La liste retenue pour le présent appel à projet a été arrêtée au regard des critères suivants :

- Viabilité économique
- Engagement des donneurs d'ordre (collectivités, clients,...)
- Investissement de départ
- Mixité des publics accueillis

7 pistes sont retenues et ont été validées par les partenaires lors de la visioconférence du 2 mars 2021 réunissant collectivités et acteurs de l'insertion par l'économique :

- Maraichage bio
- Déconstruction automobile
- Commerce solidaire avec activités complémentaires
- Sentiers de randonnée et espaces verts
- Revalorisation des déchets du bâtiment
- Bâtiment travaux publics
- Numérique

Les candidats ont accès aux fiches de présentation des pistes d'activités, jointes en annexe à l'appel à projet.

6. LE PUBLIC

Les publics cibles des chantiers d'insertion sont des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, pour lesquelles l'accès à l'emploi ne parait pas envisageable dans les conditions ordinaires du marché de l'emploi. Elles ont donc besoin d'un accompagnement renforcé en vue d'accéder ultérieurement à l'emploi.

Ont notamment vocation à intégrer un chantier d'insertion, les personnes suivantes :

- Publics en difficulté d'accès à l'emploi et bénéficiant d'un agrément IAE délivré par Pôle Emploi
- Demandeurs d'emploi ayant la reconnaissance TH
- Demandeurs d'emploi de longue durée
- Publics suivis par les Missions locales (entre 18 et 25 ans révolus)
- Publics RSA, ASS ...

L'atelier Chantier d'Insertion doit s'assurer de la mixité des publics accueillis (âge, sexe, statut).

7. CONTENU DE LA PRESTATION ET COMPETENCES ATTENDUES DU PRESTATAIRE

Le candidat devra établir une proposition répondant aux objectifs de la consultation.

Le prestataire devra présenter ses compétences et expériences en termes de dispositifs d'insertion et d'accompagnement socioprofessionnel.

La réponse attendue devra être conforme aux textes réglementaires régissant les Ateliers Chantiers d'Insertion et aux politiques menées conjointement par l'Etat et le département en Aveyron.

La description des projets d'ACI présentés devra au minimum comporter les éléments suivants :

- Choix de la piste retenue parmi les 7 fiches présentées
- Définition du public accueilli
- Nombre de postes de l'ACI
- Réponses proposées aux items de la fiche descriptive élaborée lors de l'étude de faisabilité :
 - Description détaillée du chantier et de ses activités
 - Types de postes envisagés
 - Compatibilité des métiers avec les publics cibles
 - Prise en compte des caractéristiques et difficultés des publics
 - Utilité sociale
 - Viabilité économique
 - Concurrence avec l'économie locale
 - Lien avec les projets du territoire
 - Lien avec les projets économiques du territoire
 - Localisation proposée
- Réponse spécifique en termes de mobilité
- Modalités de l'accompagnement technique et socio-professionnel des participants à l'ACI
- Budget prévisionnel de l'ACI

Le prestataire peut répondre sur une seule ou plusieurs des pistes d'activité présentées dans l'AAP.

8. MODALITES DE FINANCEMENT

Aide au poste

Conformément aux dispositions de l'article L.5132-2 du Code du Travail, les Ateliers et Chantiers d'Insertion bénéficient d'une aide du poste d'insertion. Cette aide est calculée par équivalent temps plein (ETP).

En 2021, son montant est fixé à 20 441 euros, par ETP, pour les ateliers et chantiers d'insertion.

L'aide au poste est cofinancée par l'Etat et le Conseil Départemental (pour les bénéficiaires du RSA) dans la limite de la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM).

S'agissant du financement de l'Etat, l'aide au poste est versée par l'Agence de Service des Paiements.

Dans ce cadre, le porteur est tenu de renseigner mensuellement les heures effectivement réalisées, par chacun des salariés, en insertion sur l'extranet IAE.

Autres financements publics

- Aide au titre du Fonds Départemental d'Insertion versé par l'Etat dans les conditions précisées dans la circulaire du 28 juillet 2005 relative au Fonds Départemental d'Insertion.
- Le Conseil Départemental participe également au financement des structures IAE (cf. infra pour le département de l'Aveyron)
- D'autres collectivités territoriales telles que le Conseil Régional, les intercommunalités, les communes peuvent choisir de participer financièrement aux frais de fonctionnement des chantiers d'insertion.

Autres financements

Les SIAE sont également susceptibles de bénéficier de financements privés (fondations, mécénat).

Conseil départemental AVEYRON

Le Département de l'Aveyron cofinance avec l'Etat les aides au poste d'insertion pour les bénéficiaires du RSA dans les conditions arrêtées dans la convention annuelle d'objectifs et de moyens.

Le montant de la part départementale dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'insertion correspond à 88% du montant du RSA socle.

Le département de l'Aveyron soutien l'activité d'insertion (encadrement technique et accompagnement socioprofessionnel) des ateliers chantiers d'insertion dans le cadre d'une convention annuelle pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. L'aide forfaitaire est fixée à 1 800 € par bénéficiaires du RSA accompagné.

Le porteur de projet peut présenter dans son dossier un budget sollicitant une aide au démarrage et/ou une aide à l'investissement. Ces demandes sont examinées respectivement par l'Etat et le Département.

9. DELAIS DE REALISATION

L'objectif est de mettre en place une structure atelier chantier d'insertion dont le démarrage d'activité est envisagé sur le dernier trimestre de l'année 2021.

Les dossiers de candidature présentant le projet sont à déposer d'ici le 30 juin 2021 :

francelyne.calmels@aveyron.gouv.fr sylvie.miquel@aveyron.gouv.fr aude.navarro@aveyron.gouv.fr

> SERVICE Emploi, Mutations Economiques, Solidarités 9 rue de Bruxelles BP 3125 12031 RODEZ CEDEX 9

10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

- DDETSPP service emploi mutations économiques et solidarités
 9, rue de Bruxelles BP 3125 12031 RODEZ Cedex 9
 (Mesdames CALMELS Francelyne MIQUEL Sylvie & NAVARRO Aude)
 05 81 37 22 96
- Conseil Départemental

M.Thierry PRINÇAY Direction Emploi Insertion 05 65 73 68 42 thierry.princay@aveyron.fr M Eric APPEL Direction Emploi Insertion 05 65 73 67 32 eric.appel@aveyron.fr